

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02618

Numéro SIREN : 790 176 721

Nom ou dénomination : ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2022 sous le numéro de dépôt 12790

S.A.R.L. ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

Sarl au capital de 175 000 euros

**Siège social : 455 Promenade des Anglais
NICE 1er A
06299 NICE**

**R.C.S. NICE 790 176 721
(2012 B 02618)**

12750

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2022

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

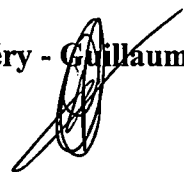
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un résultat bénéficiaire de 28 694 euros, décide de l'affecter comme suit :

- en autres réserves pour 28 694 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Monsieur Valéry - Guillaume REMBAULT



S.A.R.L. ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

Sarl au capital de 175 000 euros

**Siège social : 455 Promenade des Anglais
NICE 1er A
06299 NICE**

**R.C.S. NICE 790 176 721
(2012 B 02618)**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2022

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un résultat bénéficiaire de 28 694 euros, décide de l'affecter comme suit :

- en autres réserves pour 28 694 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Monsieur Valéry - Guillaume REMBAULT



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			☐		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE		455 PROMENADE DES ANGLAIS	
SIRET	7 9 0 1 7 6 7 2 1 0 0 0 1 3	06000 NICE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	NETTOYAGE COURANT DES BATIMENTS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	---------------------------------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit		
Bénéfice imposable à 15%	37 468	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs			☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐				
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)							
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1736 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET AGE CO CANNES 116 Boulevard Carnot Le Durango 06110 LE CANNET Tél: 04.93.45.98.98			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu:
		Qualité et nom du signataire:	GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné		Signature	REMBAUT VALERY-GUILAUME
Examen de conformité fiscale (ECF)			

*Certifié Carbone
une Origine
UR*

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions								e	
autres que celles visées en (a),								f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
* SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.		
1		2	3	4	5	6	7	8	
M REMBAULT VALERY-GUILLAUME ASSOCIE GERANT 265		1 200	2021	88 009		10 958			
06700 ST LAURENT DU VAR									
M REMBAULT JEAN-PIERRE ASSOCIE 12 SQUARE HENRY		300	2021						
75016 PARIS									
M REMBAULT ANTOINE ASSOCIE 49 CHEMIN DE BEL AL		250	2021						
99999 NEUCHATEL									
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A				0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

UR



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES 3
N° 2067
(2022)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

du 01/01/2021

Adresse 455 PROMENADE DES ANGLAIS 06000 NICE

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①					v. notice ①			
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	REBAULT VALERY CO-GERANT ASSOCIE				58 CORNICHE FLEURIE 06200 NICE			
2	RAMLAOUI SAID CHEF D'EQUIPE				84 BOULEVARD HENRI SAPPIDIA 06100 NICE			
3	GAUDIO LUCAS AGENT ENTRETIEN				56 BOULEVARD DE RISSO 06000 NICE			
4	MERAGA MOHAMMED AGENT ENTRETIEN				2 CHEMIN DE LA PINEDE 06100 NICE			
5	IGLESIAS GARCIA NATALIA AGENT ENTRETIEN				187 BOULEVARD DE LA MADELEINE 06000 NICE			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	88 009			88 009	10 958			98 967
2	35 032			35 032				35 032
3	27 031			27 031				27 031
4	25 137			25 137				25 137
5	22 488			22 488				22 488
6								
7								
8								
9								
10								
**	197 697			197 697	10 958			208 655

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 188
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	3 030
Total	4 218

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ①	
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ①	212 873	- de l'exercice 2021 ①	38 250
- de l'exercice précédent ①		- de l'exercice précédent ①	
Nom et qualité du signataire <u>REBAULT VALERY-GUILLAUME</u> A <u>NICE</u> le <u>12/05/2022</u>			
GERANT Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Handwritten signature

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 455 PROMENADE DES ANGLAIS 06000 NICE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 79017672100013

Néant ☐ *

		Exercice N clos le, 13 11 22 02 11		N-1 13 11 22 02 01	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	637 300	637 300
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	5 876	2 616
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 745	6 175
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	667	591
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	4 705	4 805
TOTAL (II)		BJ	BK	11 620	650 271
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	9 684	288 689
	Autres créances (3)	BZ	CA	101 860	18 123
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Disponibilités	CF	CG	137 961	267 403
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 291	293
	TOTAL (III)	CJ	CK	9 684	531 800
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	21 304	1 182 071
					1 187 305
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	0
Clause de réserve de propriété :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Immobilisations :		Stocks :			
		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cédit Quatre

CM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :175.....000.....)			DA	175 000	175 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	17 500	17 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	)	DF		
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	350 209	313 804
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	28 694	36 405		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	571 403	542 709		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	20 274	51 226		
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR	20 274	51 226		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	242 430	276 045		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	1 194	1 073	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	53 555	29 622		
	Dettes fiscales et sociales			DY	292 826	277 448		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	388	9 182		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
	TOTAL (IV)			EC	590 394	593 370		
	Ecart de conversion passif * (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 182 071	1 187 305		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Ecart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	405 664	593 370	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Page 6

Désignation de l'entreprise : SARI ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE		Néant ☐							
		Exercice N			Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	1 328 530	FH		FI	1 328 530	1 291 640
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 328 530	FK		FL	1 328 530	1 291 640	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 394	1 704	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	31 791	2 441	
	Autres produits (1) (11)					FQ	81	73	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 361 797	1 295 858
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	48 914	45 023	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	363 608	252 712	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	28 351	27 125	
	Salaires et traitements*					FY	751 294	793 504	
	Charges sociales (10)					FZ	105 092	126 683	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	2 635	3 860
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	9 684	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	497	1 989
	Autres charges (12)					GE	704	858	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 310 780	1 251 756
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	51 017	44 103	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	204	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	204	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 061	1 839	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	2 061	1 839	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 857)	(1 839)	
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)						GW	49 160	42 264	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

UL

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Page 7

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	(4 389) 3 527
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 951
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	562 3 527
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 625 2 652
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	782
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15 408 2 652
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(14 846) 875
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 620 6 734
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)		HL	1 362 563 1 299 386
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX X)		HM	1 333 869 1 262 981
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	28 694 36 405
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	HY	
		IG	
	(3) Dont	HP	
		HQ	15 362 12 618
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	714 832
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 441
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	25 252 24 686
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 1 089 obligatoires A9 24 163			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	Dont cotisations Madelin A7 1 089		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
Cf état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		15 408	562
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MR

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Page 8

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

31/12/2021

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Page 9

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	637 300	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	7 300	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	7 454	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	5 980	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 465	LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	25 199	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés						IP	591	IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières						IT	4 805	IU		IV		
	TOTAL IV						LQ	5 396	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	667 895	OH		OJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réalisation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		à poste 1		à poste 2		à poste 3		à poste 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	637 300	IX	637 300	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	7 300	ML	7 300	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	7 454	MO	7 454	
		Matériel de transport	IV		MP	5 980	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	4 465	MU	4 465	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	5 980	NH	19 219	NI	19 219	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations		IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés		I1	(76)	2B	0	2C	667	2D	667	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	76	2E	24	2F	4 705	2G	4 705	
	TOTAL IV		I3		NJ	24	NK	5 372	2H	5 372	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	6 004	OL	661 891	OM	661 891

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros. CABINET AGECC CANNES

Handwritten signature/initials.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

OK

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM	EN
Fonds commercial	RE		RF		RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF		PG	PH
TOTAL I	RK		RM		RN	RO
Terrains	PI		PJ		PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN		PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS		PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW		PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	4 683	QA	1 193	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	666	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	209	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	568	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR		QS	QT
	TOTAL II	QU	QV	2 635	5 197	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	14 183	QP	2 635	5 197	QR

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable Euros.

CABINET AGECCO CANNES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quatin

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Page 12

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

LM

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	4 705	UV	0	UW	4 705				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	23 241		23 241						
	Autres créances clients	UX	275 132		275 132						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 188		2 188						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 060		1 060					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 776		18 776					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	79 836		79 836						
	Charges constatées d'avance	VS	3 291		3 291						
	TOTALS		VT	408 229	VU	403 524	VV	4 705			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	7 424		7 424						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	235 006		50 276		184 730				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	53 555		53 555						
Personnel et comptes rattachés		8C	125 196		125 196						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	106 937		106 937						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	60 318		60 318						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	374		374						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 194		1 194						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	388		388						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALS		VY	590 394	VZ	405 664		184 730				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		1 194				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	41 039	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cgjd Québec

CK

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1			
I RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	28 694		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2 344		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	810		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7	5 620		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		I8		
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				TOTAL I	WR 37 468		
II DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV		
		- imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)			WH		
		- imposées au taux de 19 %			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *					XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations) 2A							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement *				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	XI	37 468			
		déficit (II moins I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	37 468	XO		

UP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE</u>		Néant ☐ *	
I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	87 025	
III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

UP

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	36 405			- Autres réserves	ZD	36 405					
	Prélèvements sur les réserves	OE				Dividendes	ZE						
						Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	OF	36 405			Report à nouveau	ZG	(0)					
										TOTAL II		36 405	
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
Exercice N :													
Exercice N-1 :													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	251 761	155 836
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	17 857	11 619
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	5 778	19 031
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	5 000	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	83 213	66 226
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	363 608	252 712
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	3 256	2 641
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										YZ	25 095	24 484
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	28 351	27 125
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	263 640	259 867
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	67 281	43 579
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*										QB	658 922	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										QS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP												
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0												
DIVERS	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL								
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO								
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

CM

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	CITROEN BERLINGO	2 980		2 980	
	2	FORD FIESTA	1 500		1 213	287
	3	RENAULT CLIO	1 500		1 005	495
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2	(287)	(287)				
	3	(495)	(495)				
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		(782)				
	CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)	
	CADRE C autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

UR

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

Néant ☒ *

A **ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		TOTAL 2			

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGENéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

UP

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art - -5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CM

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Page 23
DGFIP N° 2059-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	31
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 328 530	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 328 530	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	81	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	(9 000)	
TOTAL 2	OM	(8 919)	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	48 914	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	319 331	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	704	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	782	
TOTAL 3	OJ	369 732	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	949 880	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	949 880	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 328 530	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		EY
Période de référence	GY	01/01/2021	GZ
Date de cessation	HR	31/12/2021	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

CP

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022
Page 24

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
2

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1 N° SIRET 7 9 0 1 7 6 7 2 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

ADRESSE (voie) 455 PROMENADE DES ANGLAIS

CODE POSTAL 06000 VILLE NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 750

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique REMBAULT Prénom(s) VALERY-GUILLAUME

Nom marital % de détention 68.57 Nb de parts ou actions 1 200

Naissance : Date 130568 N° Département 99 Commune BRAZZAVILLE Pays CG

Adresse : N° 266 Voie MONTEE DU MOULIN

Code postal 06700 Commune ST LAURENT DU VAR Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique REMBAULT Prénom(s) JEAN-PIERRE

Nom marital % de détention 17.14 Nb de parts ou actions 300

Naissance : Date 301143 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 12 Voie SQUARE HENRY PATE

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

UN

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022
Page 25

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 750

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	REMBAUT	Prénom(s)	ANTOINE
Nom marital		% de détention	14.29	Nb de parts ou actions	250
Naissance :	Date 120775	N° Département	75	Commune	PARIS
	Pays FR				
Adresse :	N° 49	Voie	CHEMIN DE BEL AIR		
	Code postal 99999	Commune	NEUCHATEL		
	Pays	CH			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
	Pays				
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune			
	Pays				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Handwritten signature

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

Page 26

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.O.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

7 9 0 1 7 6 7 2 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

ADRESSE (voie)

455 PROMENADE DES ANGLAIS

CODE POSTAL

06000

VILLE

NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

We

SARL ALPES MAINTENANCE NETTOYAGE

455 PROMENADE DES ANGLAIS

06000 NICE

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CABINET AGEKO CANNES

116 Boulevard Carnot

Le Durango

06110 LE CANNET

04.93.45.98.98

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	4
Produits à recevoir	4
Charges à payer	4
Charges et produits constatés d'avance	4

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	5	1
Informations en matière de crédit bail	5	1
Engagement en matière de pensions et retraites	5	1

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	637 300		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 300		
Installations générales agencements aménagements divers	7 454		
Matériel de transport	5 980		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 465		
TOTAL	25 199		
Autres titres immobilisés	591		
Prêts, autres immobilisations financières	4 805		
TOTAL	5 396		
TOTAL GENERAL	667 895		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			637 300	637 300
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 300	7 300
Installations générales agencements aménagements divers			7 454	7 454
Matériel de transport		5 980		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 465	4 465
TOTAL		5 980	19 219	19 219
Autres titres immobilisés	76	0	667	667
Prêts, autres immobilisations financières	76	24	4 705	4 705
TOTAL		24	5 372	5 372
TOTAL GENERAL		6 004	661 891	661 891

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 683	1 193		5 876
Installations générales agencements aménagements divers	1 118	666		1 783
Matériel de transport	4 988	209	5 197	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 393	568		3 961
TOTAL	14 183	2 635	5 197	11 620
TOTAL GENERAL	14 183	2 635	5 197	11 620

OK

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 193				
Instal.générales agenc.aménag.divers	666				
Matériel de transport	209				
Matériel de bureau informatique mobilier	568				
TOTAL	2 635				
TOTAL GENERAL	2 635				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	51 226	497	31 449		20 274
TOTAL	51 226	497	31 449		20 274

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	342	9 684	342		9 684
TOTAL	342	9 684	342		9 684
TOTAL GENERAL	51 568	10 181	31 791		29 958
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 181	31 791		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 705	0	4 705
Clients douteux ou litigieux	23 241	23 241	
Autres créances clients	275 132	275 132	
Personnel et comptes rattachés	2 188	2 188	
Impôts sur les bénéfices	1 060	1 060	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 776	18 776	
Débiteurs divers	79 836	79 836	
Charges constatées d'avance	3 291	3 291	
TOTAL	408 229	403 524	4 705

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 424	7 424		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	235 006	50 276	184 730	
Fournisseurs et comptes rattachés	53 555	53 555		
Personnel et comptes rattachés	125 196	125 196		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	106 937	106 937		
Taxe sur la valeur ajoutée	60 318	60 318		
Autres impôts taxes et assimilés	374	374		
Groupe et associés	1 194	1 194		
Autres dettes	388	388		
TOTAL	590 394	405 664	184 730	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	41 039			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 194			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	1 750			1 750

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	14 254
Total	14 254

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 443
Dettes fiscales et sociales	113 730
Total	116 174

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 291
Total	3 291

Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		3 917
EMPRUNTS INTERETS NON ECHUS	3 917	
Total (1)		3 917

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				1	1
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				14 202	14 202
- exercice				28 913	28 913
Total				43 115	43 115
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				23 879	23 879
- entre 1 et 5 ans				47 078	47 078
Total				70 957	70 957

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

UP